# SAINT-BARNABÉ-SUD

## PROVINCE DE QUÉBEC MRC LES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-BARNABÉ-SUD

### RÈGLEMENT NUMÉRO 09-2020 QUI DÉCRÈTE UN RÈGLEMENT D'EMPRUNT POUR LA RÉFECTION DU RANG SAINT-ROCH

#### **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

#### PRENEZ AVIS QUE:

L'adoption du règlement numéro 09-2020 qui décrète un règlement d'emprunt pour la réfection du rang Saint-Roch a franchi les étapes suivantes :

Avis de motion et	01 décembre 2020
Dépôt du projet de règlement	01 décembre 2020
Adoption du règlement	12 janvier 2021
Avis public d'entrée en vigueur du règlement	13 janvier 2021

Toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 13 janvier 2021.

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière

#### **CERTIFICAT DE PUBLICATION**

Je, soussignée, Karine Beauchamp, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité de Saint-Barnabé-Sud, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus conformément à la loi, par affichage, le 13 janvier 2021.

En foi de quoi, je délivre ce certificat ce 13 janvier 2021.

Karine Beauchamp

Directrice générale et secrétaire-trésorière